

PANORAMA DE L'ARTISANAT RHÔNE-ALPES

L'Emploi dans les Entreprises Artisanales

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

ÉDITORIAL

L'emploi est une préoccupation majeure pour le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat de Rhône-Alpes. En effet, la dimension de nos entreprises renforce plus qu'ailleurs l'importance du facteur humain et de la compétence.

Les entreprises artisanales ont, dans les dernières années, démontré leur dynamisme en matière d'emploi en voyant leurs effectifs augmenter sensiblement.

Un nombre croissant de décideurs s'accorde désormais à penser que la petite entreprise pourrait, grâce à sa souplesse, constituer un point d'appui, jusqu'alors sous-estimé, dans les politiques de l'emploi mettant notamment en avant : capacité d'innovation, plus grande stabilité des marchés de proximité, résistance à la crise...

Paradoxalement, on relève peu d'informations disponibles pour notre secteur sur l'évolution des emplois, les besoins de qualification, les pratiques de gestion des ressources humaines ...

Le groupe de travail « artisanat » du Conseil économique et social régional avait en 2007 confirmé la nécessité d'un travail d'étude pour objectiver le rôle du secteur dans l'emploi régional.

Avec le soutien de l'Etat et du Conseil régional, la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Rhône-Alpes a mené en 2009 une enquête d'envergure afin de mieux cerner ces réalités.

Les résultats qui vous sont présentés sont issus de ce travail dont l'intérêt est renforcé par le nombre important des entreprises qui ont bien voulu nous répondre malgré le contexte d'une période économique délicate.

Je tiens vivement à les en remercier.

Alain AUDOUARD
Président de la CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT RHONE-ALPES

MÉTHODOLOGIE

La présente note décrit les résultats de l'enquête sur l'emploi, menée par la CRMA Rhône-Alpes auprès des entreprises employeuses de la région en Mai et Juin 2009.

L'échantillon de **10 024 entreprises employeuses** interrogées (destinataires du questionnaire) est extrait aléatoirement du fichier SIRENE 2008 fourni par l'INSEE. Celui-ci recense plus de 100 000 établissements en Rhône-Alpes pour le secteur artisanal, dont 52 000 établissements employeurs. **1 entreprise employeuse sur 5** a donc été sollicitée, assurant une bonne représentativité sur 3 critères : l'activité des entreprises (NAR 8), leur taille et leur implantation géographique (département) .

Avec **un taux de participation dépassant les 21 %** (soit 2 127 questionnaires retournés) et un échantillon constitué parfaitement représentatif des entreprises employeuses, les informations collectées permettent de répondre aux objectifs de l'enquête en apportant **des éléments fiables de connaissance de la structure de l'emploi** et des modes de gestion mis en œuvre dans l'artisanat en Rhône-Alpes. **Une analyse des mouvements enregistrés** a également été réalisée avec un intérêt accru, dans un contexte de conjoncture difficile.

Au-delà de cette note de synthèse, ces résultats seront ultérieurement complétés et mis en perspective notamment avec l'exploitation statistique des DADS (Déclaration annuelle des données sociales) issues de l'INSEE ainsi qu'avec les données quantitatives fournies par l'URSSAF.



**CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
RHONE-ALPES**

Central Parc 1 - 119, Boulevard Stalingrad - 69100 Villeurbanne

Téléphone : 04 72 44 13 30 / Télécopie : 04 78 89 93 73

Internet : www.crma-rhonealpes.fr

courriel : contact@crm-rhonealpes.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Rhône-Alpes



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rhône-Alpes Région

LE SECTEUR DE L'ARTISANAT

LE SECTEUR DES METIERS, UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'ÉCONOMIE

Le secteur de l'Artisanat regroupe l'ensemble des entreprises inscrites au répertoire des métiers (RM). Cette immatriculation est une obligation qui – selon la loi du 5 juillet 1996 – concerne « (...) les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat ». Toutefois, un droit de suite offre la possibilité aux entreprises artisanales de maintenir leur inscription au RM tout en ayant un effectif salarié supérieur à 10.

Cette définition place l'artisanat au cœur de l'économie nationale et régionale. En France métropolitaine, l'artisanat représente 887 000 entreprises (inscrites au répertoire des métiers)¹.

En Rhône-Alpes, les **103 925 établissements de l'artisanat recensés en 2008** (source : appariement RM et SIRENE 2008) représentent **26 % de l'ensemble des établissements de Rhône-Alpes**, soit plus d'un quart des 399 587 établissements actifs au 31 décembre 2006² en Rhône-Alpes (dernier chiffre disponible).

L'artisanat emploie plus de 10 % de la population active ayant un emploi³ en Rhône-Alpes, avec plus de 262 000⁴ salariés (apprentissage inclus) au sein du secteur.

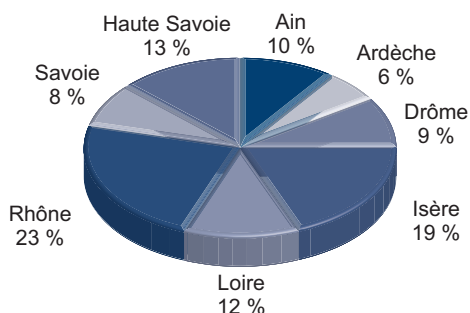
Rapporté à l'ensemble du secteur privé en Rhône-Alpes, l'artisanat représente 15 % du total des emplois (Unedic 2008).

LES ENTREPRISES ARTISANALES EMPLOYEUSES EN RHÔNE-ALPES

Mettre en évidence les caractéristiques des entreprises employeuses du secteur des métiers revient à situer l'emploi salarié artisanal en termes d'implantation géographique et de secteur d'activité.

En Rhône-Alpes, une entreprise sur deux est employeuse, soit 52 000 entreprises en 2008.

Entreprises artisanales employeuses par département



Plus de 40 % des établissements employeurs sont implantés dans le Rhône (23 %) et en Isère (19 %). Ils se répartissent en 4 grands secteurs d'activité :

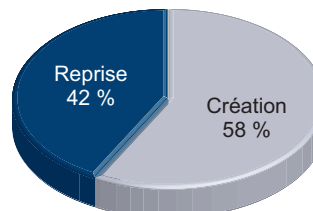
Secteur alimentaire	13 %
Secteur de la production	21 %
Secteur des services	29 %
Secteur du bâtiment	37 %

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

LA REPRISE D'ENTREPRISES, UN EFFET STRUCTURANT SUR L'EMPLOI

Première donnée issue de l'enquête, l'analyse du stock d'entreprises artisanales employeuses en Rhône-Alpes fait ressortir une certaine prépondérance des créations, puisque 58 % des répondants ont installé personnellement leur entreprise artisanale employeuse contre 42 % qui s'avèrent être des repreneurs.

Répartition des entreprises employeuses selon l'origine (création ou reprise)



Selon une précédente étude menée par la CRMA Rhône-Alpes en décembre 2008 et dédiée à la création reprise d'entreprises artisanales, les porteurs de projets d'installation dans le secteur s'orientent très majoritairement vers des projets de créations, les reprises ne représentant que 15 % des cas.

La présente enquête met en évidence un stock important d'entreprises employeuses issues de reprises (42 %). **Ce chiffre témoigne à la fois de la pérennité des reprises d'entreprises artisanales et de leur impact fort sur les emplois du secteur.**

L'analyse par secteur d'activité de la répartition des entreprises employeuses fait ressortir plus de créations dans le secteur du bâtiment avec 74 % des entreprises, et plus de reprises dans le secteur de l'alimentation avec 77 %.

Dans la population des entreprises artisanales employeuses de 10 salariés et plus, 48 % d'entre elles sont des reprises alors que dans l'ensemble, cette proportion est inférieure de 6 points.

L'analyse de l'ancienneté des entreprises artisanales employeuses selon qu'elles aient été créées ou reprises débouche sur les conclusions suivantes :

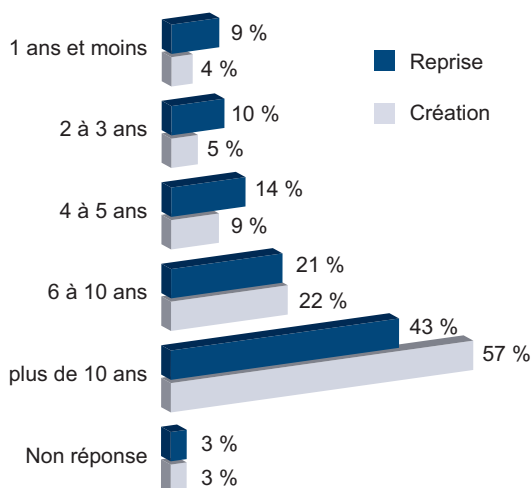
¹ Les chiffres clés de l'artisanat 2008. Source : INSEE - Répertoire SIRENE des entreprises artisanales.

² INSEE - Système d'information dédié à la connaissance locale du système productif (CLAP), établissements actifs hors secteurs de l'agriculture, de la défense et de l'intérim.

³ La population active occupée ayant un emploi en Rhône-Alpes est de 2.531.774 individus en 2006 selon l'INSEE (RP 2006 exploitation complémentaire)

⁴ INSEE - DADS 2006

Ancienneté moyenne des entreprises employeuses



Pour une ancienneté de moins de 5 ans, il y a plus de reprises (33 %) que de créations (18 %) en valeurs relatives. Cette tendance s'inverse pour une ancienneté de plus de 5 ans. **Ceci confirme que le seuil des 5 ans est un cap essentiel pour la viabilité des créations.**

LE PROFIL DES CHEFS D'ENTREPRISES, DES ARTISANS FORMÉS ET EXPÉRIMENTÉS

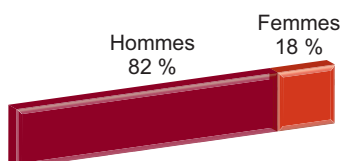
Dans le secteur artisanal, les chefs d'entreprises employeuses sont **majoritairement (82 %) des hommes, d'un âge moyen de 46 ans et d'une expérience moyenne de 20 ans** dans leur métier. 84 % d'entre eux ont au moins 10 ans d'expérience.

Niveau de formation du chef d'entreprise

Niveau de formation	Pourcentage (%)
Au moins un diplôme	89 %
CAP/BEP (Niveau V)	53 %
BP/BM.Bac Pro (Niveau IV)	19 %
BAC général (Niveau IV)	8 %
BTS / DUT (Niveau III)	12 %
Licence Pro (Niveau 1 et 2)	1 %
Master / Maîtrise (Niveau 1 et 2)	4 %
Ingénieur (Niveau 1 et 2)	3 %
Aucun diplôme (Niveau VI)	11 %
Non réponse	2 %

89 % citent au moins un diplôme obtenu, le plus souvent (53 %) un CAP/BEP (niveau V).

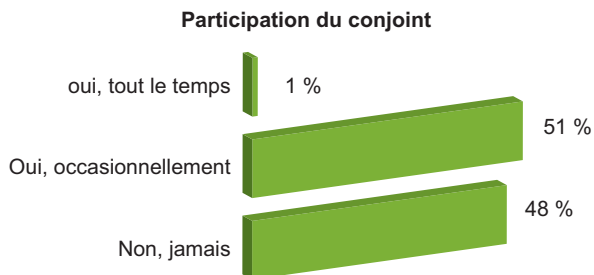
Répartition des chefs d'entreprises par sexe



83 % d'entre eux sont mariés ou vivent une union libre. Ce constat est à mettre en lien avec le fait que la dimension familiale reste importante pour les entreprises artisanales.

LA PARTICIPATION DES CONJOINTS, UNE PRATIQUE QUI RESTE OCCASIONNELLE

Seulement 1 % des entreprises artisanales employeuses de Rhône-Alpes a recours à la participation du conjoint de manière permanente. 51 %, soit plus d'une entreprise sur deux, comptent occasionnellement sur cette collaboration.



Cette participation n'est pas de même nature pour l'ensemble des activités artisanales. Le recours au conjoint varie d'une activité à une autre.

Participation du conjoint selon l'activité de l'entreprise

Participation du conjoint à l'activité	OUI (%)	NON (%)
Alimentation	81 %	19 %
Bâtiment	56 %	44 %
Travail des Métaux	43 %	57 %
Bois ameublement	43 %	57 %
Autres fabrications	41 %	59 %
Transport réparation service	39 %	61 %
Textile habillement et cuir	18 %	81 %

Cette participation est plus forte (81 %) dans le secteur de l'alimentation et dans le bâtiment (56 %).

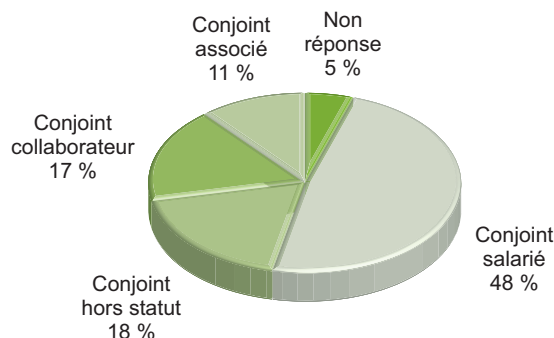
56 % des entreprises ayant de 3 à 5 salariés ont recours à la participation du conjoint.

Au-delà de cette taille, la participation du conjoint fléchit, jusqu'à perdre 13 points au sein des entreprises de 10 salariés et plus.

Il peut sembler paradoxal que 51 % des entreprises déclarent avoir un recours occasionnel au travail du conjoint et que, dans le même temps, 76 % des conjoints aient un statut spécifié (conjoints salariés, conjoints collaborateurs et conjoints associés).

Le recours au temps partiel est sans doute l'une des variables explicatives de ce constat.

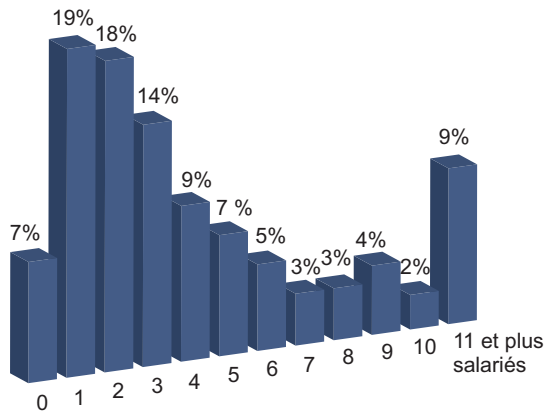
Statut du conjoint au sein de l'entreprise



L'un des premiers objectifs de l'enquête conduite était d'apporter des éléments d'information plus précis sur la structure de l'emploi salarié d'un secteur économique souvent exclu des analyses.

L'étude répond en apportant des éléments de connaissance sur différents plans : la taille des établissements, l'ancienneté des salariés, la nature des contrats, la durée du travail, la composition de la rémunération...

Entreprises artisanales selon leur effectif salarié



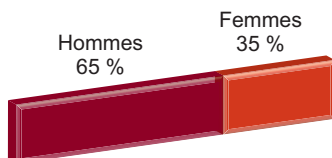
Dans 51 % des entreprises, l'effectif salarié est compris entre 1 et 3 salariés (hors dirigeant, conjoint collaborateur et intérimaires).

9 % des entreprises emploient plus de 10 salariés tout en demeurant inscrites au Répertoire des Métiers.

7 % des entreprises interrogées ne mentionnent aucun salarié bien que figurant initialement comme entreprises employeuses dans la base support de l'échantillon (Fichier SIRENE 2008). Leur situation a évolué entre la phase de construction du fichier et celle de son exploitation.

L'effectif moyen dans les entreprises employeuses de Rhône-Alpes **est de 4.8 salariés par établissement**. Celui-ci passe à 6,9 salariés par établissement employeur dans les entreprises de travail des métaux (soit 2,1 points de plus que le coefficient régional). Les services (4,6), le bâtiment (4,5) et le secteur de l'alimentaire (4,3) sont en dessous de l'effectif moyen régional.

Effectif salarié par sexe



On observe une **prépondérance masculine, avec seulement 35 % de femmes**, dans les rangs des salariés de l'artisanat.

L'analyse de cette répartition par secteur d'activité fait ressortir de réelles disparités. Le pourcentage de femmes passe à 48 % dans le secteur de l'alimentation et à 57 % dans les services.

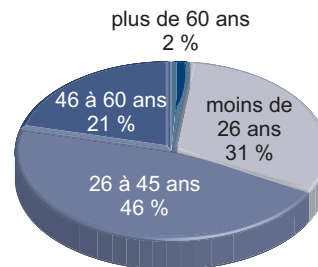
La dominante masculine est plus marquée dans le secteur du travail des métaux (77 %), celui du bois et ameublement (77 %) ainsi que dans le bâtiment (84 %).

Répartition de l'effectif salarié par sexe selon l'activité	Hommes	Femmes
	65 %	35 %
Textile (faible base de réponses)	31 %	69 %
Transport réparation service	43 %	57 %
Alimentation	52 %	48 %
Autres fabrications	57 %	43 %
Travail des Métaux	77 %	23 %
Bois ameublement	77 %	23 %
Bâtiment	84 %	16 %

Un lien semble pouvoir être établi entre le sexe des salariés et la taille de l'entreprise employeuse. On retrouve ainsi 41 % de femmes – soit 6 points de plus – dans les petites structures (de 1 à 2 salariés) et plus de 71 % (6 points de plus) d'hommes dans les entreprises de plus de 6 salariés.

L'âge moyen de l'effectif salarié artisanal est de 35 ans.

Effectif salarié par âge



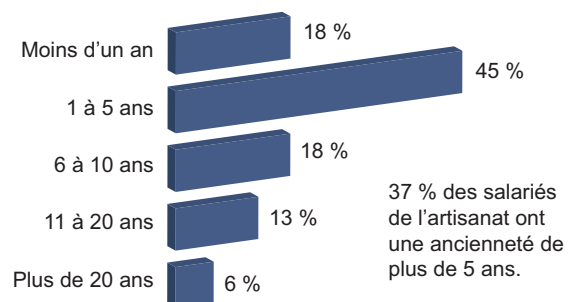
Cette relative jeunesse de la population salariée s'explique notamment par la prise en compte des apprentis qui ont entre 16 et 25 ans. **Elle témoigne également du rôle dynamique joué par le secteur en faveur de l'emploi des jeunes.**

L'analyse de la pyramide des âges dans l'artisanat permet de constater un certain équilibre. Un salarié sur trois a moins de 26 ans, tandis que presque un salarié sur quatre a plus de 46 ans.

En termes de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la situation ainsi décrite laisse entrevoir un intéressant taux de renouvellement du secteur puisque la relève couvrirait largement les besoins du secteur artisanal.

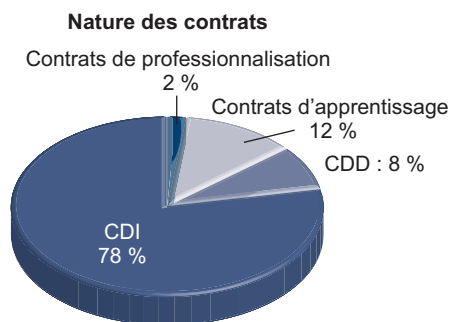
La mise en perspective de l'âge moyen des salariés de l'artisanat et leur ancienneté dans l'entreprise est nécessaire pour apprécier ces résultats.

Effectif salarié par niveau d'ancienneté



En dépit du jeune âge de l'effectif, **l'ancienneté moyenne est de près de 7 ans.**

L'analyse de l'ancienneté permet d'approcher des éléments de tendance sur la rotation des effectifs. 2 salariés sur 10 ont une ancienneté de moins d'un an. **Une part significative de ces recrutements récents s'inscrit dans la durée.** En effet, 37 % des effectifs ont plus de 5 ans d'ancienneté. Ce taux élevé témoigne d'une bonne stabilité des effectifs du secteur.



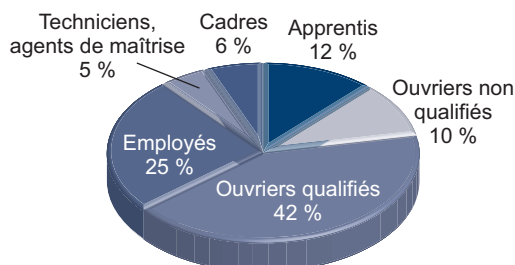
L'essentiel des contrats de travail (78 %) est à durée indéterminée (CDI), soit près d'un point de plus par rapport au chiffre national qui – selon l'INSEE – situe la proportion de CDI parmi la population active occupée en France à 77.2 %⁵. Cette tendance est renforcée par la part relative des apprentis – élevée dans l'artisanat avec 12 % contre 1,4 %⁶ dans le total de la population active occupée nationale.

La taille de l'entreprise accentue cette tendance. Ainsi au-delà de 5 salariés, la proportion des CDI augmente de 6 à 8 points.

Dans certains secteurs de la production, le taux des CDI gagne jusqu'à 11 points (89 % dans le travail des métaux, et 90 % dans les autres fabrications).

12 % des salariés sont des apprentis. Plus l'entreprise est de petite taille, plus la proportion des contrats d'apprentissage dans les effectifs croît, ce qui confirme le rôle important joué par les plus petites structures dans le développement de l'apprentissage.

Effectif salarié par catégorie socioprofessionnelle



Les entreprises du secteur alimentaire forment le plus d'apprentis, représentant 17 % de leur effectif ; suivies par celles du secteur des services (16 %) et les entreprises du bâtiment (14 %).

L'apprentissage est moins développé dans le travail des métaux et les autres fabrications avec - respectivement 5 % et 4 %.

Les salariés de l'artisanat sont dans la majorité des cas des ouvriers (52 %).

Les proportions des ouvriers qualifiés (42 %) et des employés (25 %) dans les entreprises employeuses oscillent en fonction de l'activité : le secteur alimentaire concentre davantage d'employés (42 %) au détriment des ouvriers qualifiés dont le pourcentage est de 29 %. Le secteur des autres fabrications connaît cette même tendance.

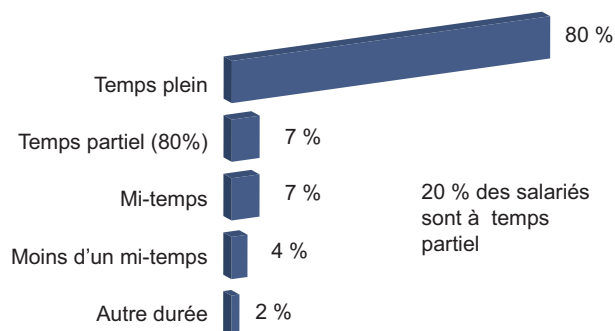
Les secteurs du bois et du bâtiment s'inscrivent dans une tendance inverse, en privilégiant les ouvriers qualifiés qui représentent respectivement 51 % et 50 % au détriment des employés (17 % pour le bois et ameublement et 12 % pour le secteur du bâtiment). Les ouvriers non qualifiés représentent 10 % de l'effectif des entreprises artisanales. Ce taux gagne 4 points dans le secteur du bâtiment.

Les cadres sont davantage présents dans les entreprises de plus de 6 salariés (8 % de l'effectif). Ils sont plus nombreux dans le secteur de la production (travail des métaux 12 % et autres fabrications 13 %).

L'effectif salarié se répartit entre 3 grandes fonctions : la production (78 % des effectifs), la vente (9 %) et la fonction administrative (13 %).

La petite taille des entreprises artisanales employeuses nécessite qu'un même salarié remplisse parfois plusieurs fonctions. La polyvalence des salariés leur permet de cumuler des tâches relevant de différentes fonctions, gage de l'adaptabilité des entreprises du secteur.

Effectif salarié selon la durée du temps de travail



Dans l'artisanat en Rhône-Alpes, **80 % des salariés** – dont les apprentis – toutes activités confondues **travaillent à temps plein.**

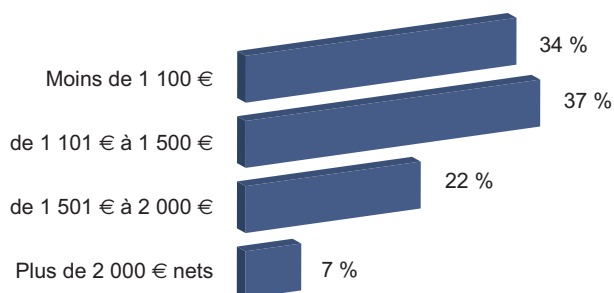
La proportion de temps plein est supérieure dans le travail des métaux (86 %), le bâtiment (87 %), et atteint 88 % au sein des entreprises de plus de 6 salariés.

Le secteur de l'alimentation est celui qui réunit le plus de salariés à temps partiel (31 % au lieu de 20 %, la moyenne régionale).

⁵ Source : INSEE – enquête emploi du 1er au 4ème trimestre 2007

⁶ Op. cit.

Effectif salarié par niveau de rémunération mensuelle nette



71 % des salariés perçoivent une rémunération nette inférieure à 1 500 € dans les entreprises artisanales de Rhône-Alpes.

Le salaire net mensuel médian estimé est de 1 300 € (apprentis inclus, en intégrant les temps partiels).

Cette tendance est proche de l'indicateur donné par l'INSEE pour l'ensemble des salariés de Rhône-Alpes 1 284 € (salaire mensuel net médian intégrant les apprentis. Source : DADS 2006).

Le niveau de salaire est influencé par la structure des qualifications au sein du secteur artisanal, marquée essentiellement par la prédominance des ouvriers (52 %), la pyramide des âges (35 ans d'âge moyen) et la dynamique de recrutement (18 % de l'effectif a été recruté dans l'année).

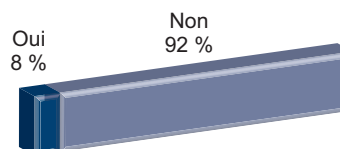
En complément à la rémunération, **les entreprises artisanales employeuses sont 77 % à octroyer au moins un avantage à leur(s) salarié(s)**. En moyenne, les salariés accèdent à près de 2 avantages (taux d'accès croissant avec l'effectif). Cette tendance se trouve accrue dans certains secteurs (autres fabrications, bâtiment).

Une entreprise sur deux (48 %) propose des primes (fin d'année ou autre) à ses salariés. D'autres éléments sont cités par les répondants à l'enquête : la complémentaire santé collective (26 %), les indemnités de repas (24 %) et chèques déjeuner (5 %), la mise à disposition d'un téléphone mobile (23 %), le véhicule de fonction (18 %), l'intéressement et la participation (10 %), l'épargne retraite (8 %), le treizième mois (7 %)...

Cependant, 18 % des entreprises artisanales employeuses déclarent n'attribuer aucun avantage à leur(s) salarié(s), ce qui témoigne des efforts à poursuivre pour renforcer l'attractivité du secteur comparativement au modèle proposé par la grande entreprise.

Selon l'INSEE⁷, la part des primes dans la rémunération évolue de façon proportionnelle à celle-ci, tout en étant sensible à la nature de l'activité, la nature du contrat, la fonction au sein de l'entreprise et aux conditions du poste de travail occupé (temps partiel).

Salarié(s) ayant une reconnaissance de travailleur handicapé



8 % des entreprises employeuses de l'artisanat ont au moins un salarié reconnu travailleur handicapé.

L'importance de ce chiffre est d'autant plus notable que ces entreprises ne sont pas assujetties à l'obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés.

L'EMPLOI SALARIÉ EN RHÔNE-ALPES ANALYSE DU MOUVEMENT ET PERSPECTIVES

L'enquête conduite sur les mois de mai et juin 2009 se devait de prendre en compte le contexte d'une période marquée par une conjoncture économique difficile. En effet, en complément des éléments structurels, il semble important d'analyser les mouvements d'emploi au regard de la perception de la situation vécue par les entreprises du secteur, au cours des douze derniers mois, ainsi que sur les perspectives offertes par les mois à venir.

Bilan et perspectives

BILAN 12 DERNIERS MOIS		PERSPECTIVES 2009/2010	
ACTIVITE			
Heures supplémentaires	63 %	Heures supplémentaires	49 %
Travail intérimaire	20 %	Travail intérimaire	11 %
		Chômage partiel	10 %
DEPARTS			
Au moins un départ	50 %		
Fins de CDD	24 %		
Démissions	21 %		
Licenciements	12 %	Licenciements 1,5 licenciements en moyenne	8 %
Ruptures conventionnelles	10 %		
Départs en retraite	5 %	Départs en retraite 1,9 départs en moyenne	6 %
RECRUTEMENTS			
A cherché à recruter	37 %	Recrutements 1,9 recrutements en moyenne	29 %

L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES EMPLOYEUSES

Durant les 12 derniers mois, 63 % des entreprises artisanales employeuses ont mobilisé des heures supplémentaires dans le cadre de l'exercice de leur activité (34 % de façon régulière). Parallèlement, le recours au travail intérimaire reste peu développé (20 % des entreprises, avec 3 % régulièrement).

Ces pratiques sont étroitement liées à la nature de l'activité et à la taille de l'entreprise.

⁷ Fiches Thématiques - Les salaires en France, édition 2008. INSEE. p.124

Ainsi, le bâtiment et la production (travail des métaux, bois et ameublement essentiellement) en sont les plus utilisateurs. Tandis que les entreprises de transport, de réparation et de service sont celles qui y ont le moins recours (8 %).

La taille de l'entreprise s'avère être un critère déterminant : plus l'entreprise est de taille importante, plus elle a recours aux heures supplémentaires et au travail intérimaire.

Les perspectives d'avenir exprimées par les chefs d'entreprises artisanales employeuses à la période de l'enquête **anticipent le maintien de ces tendances avec une modération de l'amplitude**, avec 49 % de recours aux heures supplémentaires et 11 % pour le travail intérimaire. Le secteur du bâtiment est au-dessus des moyennes régionales avec 55 % des entreprises du secteur qui envisagent de recourir aux heures supplémentaires et 17 % d'entre elles qui comptent faire appel aux travailleurs intérimaires.

73 % des entreprises utilisatrices des heures supplémentaires durant les 12 derniers mois, comptent poursuivre cette pratique. Tandis que seules 46 % des utilisatrices du travail intérimaire prévoient d'y recourir durant les 12 mois à venir.

Le repli de l'activité attendu est palpable au travers des 10 % d'entreprises qui prévoient de recourir au chômage partiel durant les 12 prochains mois.

LES DÉPARTS AU SEIN DES ENTREPRISES EMPLOYEUSES

Durant les 12 derniers mois, dans **une entreprise sur deux, il y a eu au moins un départ**. Il s'agit le plus souvent de fins de CDD ou de démissions. Les départs affectent le secteur de l'alimentation plus que les autres secteurs d'activités (+ 7 points par rapport au niveau régional). Les grandes entreprises sont naturellement plus exposées que les petites. Un tiers des entreprises de 1 à 2 salariés a enregistré des départs (soit 16 points en moins en comparaison avec le niveau régional).

Les perspectives d'avenir s'annoncent ternes dans les métiers de la production où sont prévus des licenciements économiques et des départs à la retraite. 18 % des chefs d'entreprises qui ont licencié durant les 12 derniers mois comptent licencier à nouveau.

LES RECRUTEMENTS AU SEIN DES ENTREPRISES EMPLOYEUSES

Durant les 12 derniers mois, 37 % des entreprises employeuses ont cherché à recruter, avec une moyenne de 1.8 recrutements par entreprise en Rhône-Alpes.

57 % des entreprises ayant eu au moins un départ comptent recruter. Cela permet de relativiser le constat fait sur les sorties, 50 % des entreprises ont enregistré au moins un départ durant les 12 derniers mois.

Les entreprises du secteur alimentaire ont été nombreuses à chercher à recruter (48 %). Par taille, on fait le même constat pour les entreprises ayant plus de 6 salariés (49 % pour les 6 à 9 salariés et 61 % pour les entreprises de 10 salariés et plus).

Un solde positif de création d'emplois ?

A la période de l'enquête et en ne considérant que les licenciements et les départs en retraite envisagés (hors démissions, ruptures conventionnelles...), on relève mécaniquement un solde positif d'emplois pour le secteur sur les 12 prochains mois. Ceci, en transposant les éléments de tendance (cf. tableau page 6) sur les entrées et les sorties prévues pour la population des 52 000 entreprises employeuses de l'artisanat rhônalpin. Il ne s'agit ici que d'une prévision, qui, en tenant compte de la conjoncture difficile et incertaine, doit être considérée avec précaution : cette tendance est susceptible d'évoluer au second semestre 2009/début 2010.

Les perspectives d'avenir qui se dessinent prévoient que 46 % des entreprises ayant recruté durant les 12 derniers mois, recrutent à nouveau. Le taux de rotation de la main-d'œuvre artisanale apparaît élevé ; particulièrement dans le secteur de l'alimentation dont les entreprises portent le plus de projets de recrutement.

Le recrutement au sein des entreprises artisanales en Rhône-Alpes se heurte à certaines difficultés que 85 % des entreprises déclarent rencontrer : manque de compétence, pénurie de candidats... Pour recruter, elles sont 64 % à passer par au moins un intermédiaire, principalement le Pôle Emploi cité par 45 % des répondants.

LES ATTENTES EXPRIMÉES

L'ARTISANAT EMPLOYEUR EN RHÔNE-ALPES DES ATTENTES DIVERSIFIÉES

Enfin, l'enquête était également l'occasion de faire le point sur les attentes des entreprises en termes d'accompagnement et de conseil. Une entreprise répondante sur deux mentionne au moins une attente.

Les principaux besoins concernent les domaines suivants : **formation (17 % de citations soit plus d'une entreprise sur six)**, juridique (14 %), prêts et relations bancaires (11 %), recrutement, gestion du personnel (9 %), impayés (8 %), informations nouveaux produits et techniques (7 %). On observe également une sensibilité à la thématique de l'écologie et du développement durable (5 %).

Les attentes diffèrent selon les activités. On soulignera les difficultés financières et de gestion des entreprises artisanales qui ont répondu avoir de mauvaises perspectives pour 2009 : sont alors évoqués les prêts et relations bancaires (15 %), les impayés (11 %), la comptabilité et la gestion (7 %), le domaine commercial et le marketing (7 %)...

Les entreprises reprises expriment aussi un besoin d'accompagnement dans le domaine de la gestion des ressources humaines et celui de l'informatique, avec respectivement 11 % et 5 % des attentes. Les créations penchent dans 6 % des cas pour la thématique du développement durable, une préoccupation qui pèse de plus en plus dans la prise en compte du marché.

26 % des dirigeants souhaitent transmettre leur entreprise dans les 5 prochaines années, avec ainsi la nécessaire poursuite des efforts d'information en ce domaine et de mise en relation de l'offre avec la demande.

UN SECTEUR QUI RÉSISTE À LA CRISE

Cette enquête a permis de décrire les entreprises employeuses, la structure de l'emploi artisanal et ses mouvements tout en rendant compte de l'effet de la conjoncture économique sur l'artisanat en Rhône-Alpes.

L'artisanat rhônalpin résiste plutôt bien. L'emploi semble se maintenir à travers les opinions exprimées par les employeurs, et les **perspectives (à la période de l'enquête) sont positives pour 63 % des entreprises employeuses.**

Ces résultats sont corroborés par une étude menée en juillet 2009 par l'Institut européen d'informations et de conjonctures professionnelles (I+C) pour le compte de l'Union Professionnelle Artisanale⁸. Celle-ci fait le même constat : l'artisanat résiste à la crise. Le secteur fait face au léger recul de l'activité (2.5 % sur un an) en embauchant moins ; toutefois, **l'emploi se maintient et les artisans sont moins pessimistes.**

L'artisanat ne réagit pas de façon uniforme à la conjoncture économique, et ne perçoit pas les effets de celle-ci de manière homogène. En Rhône-Alpes, en mai et juin 2009, les artisans du bâtiment sont les plus optimistes du secteur (69 % des chefs d'entreprises du bâtiment décrivent les perspectives pour 2009 au sein de leur entreprise comme étant positives), le secteur du bois et ameublement ainsi que celui de l'alimentation le talonnent avec respectivement 68 % et 67 %. Les secteurs de l'artisanat de production apparaissent comme les plus touchés par la crise.

⁸ Les Echos. Du 29 juillet 2009. p.4

DÉFINITIONS

Emploi salarié : Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. *Source : INSEE.*

Création d'entreprise : depuis janvier 2007, une création d'entreprise se traduit par l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur, mobilisant de nouveaux moyens de production. La création inclut la reprise d'entreprise s'il n'y a pas de continuité de celle-ci, se matérialisant par un changement de deux des trois éléments suivants : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation. *Source : INSEE.*

Ouvrier qualifié de type artisanal : Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés exécutant, dans le cadre d'un travail peu divisé, des tâches manuelles exigeant une formation spéciale ou un apprentissage suffisamment long, en dehors des activités agricoles et des services. *Source : INSEE.*

Apprenti : Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire (...) à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en Centre de Formation d'Apprentis. *Source : Article L6221-1 du code du Travail.*
L'apprenti touche un salaire allant de 25 % à 78 % du SMIC - sauf dispositions conventionnelles plus favorables - selon son âge et son année d'apprentissage.

Salaire médian : Salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée. *Source : INSEE.*

ETUDE REALISÉE AVEC LA COLLABORATION
DU CABINET EUROEKA MARKETING CONSEIL
23, RUE JULES VALLES - 69100 VILLEURBANNE
TÉL. : 04 72 74 60 52

AIN

102 boulevard Edouard Herriot - BP 123
01004 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tél. : 04 74 47 49 00
Fax : 04 74 47 49 69
www.cma-ain.fr

ISERE-GRENOBLE

32 rue de New York
38026 GRENOBLE CEDEX 1
Tél. : 04 76 70 82 09
Fax : 04 76 70 82 59
www.cma-grenoble.fr

RHONE

58 avenue Maréchal Foch
69453 LYON CEDEX 06
Tél. : 04 72 43 43 00
Fax : 04 72 43 43 01
www.cm-lyon.fr

ARDECHE

5 rue de l'Isle - BP 117
07302 TOURNON CEDEX
Tél. : 04 75 07 54 00
Fax : 04 75 08 09 22
www.cma-ardecche.fr

ISERE-VIENNE

ZA de la Gère Malissol - BP 369
38217 VIENNE CEDEX
Tél. : 04 74 57 54 55
Fax : 04 74 57 14 95
www.cma-vienne.fr

SAVOIE

7 rue Ronde
73024 CHAMBERY CEDEX
Tél. : 04 79 69 94 00
Fax : 04 79 69 94 24
www.cma-chambery.fr

DROME-PROVENCALE

3 chemin de Nocaze - BP 281
26207 MONTE LIMAR CEDEX
Tél. : 04 75 00 86 20
Fax : 04 75 00 86 29
www.cm-montelimar.fr

LOIRE-ROANNE

48 avenue Gambetta
42334 ROANNE CEDEX
Tél. : 04 77 23 78 78
Fax : 04 77 23 78 79
www.cma.loireroannais.fr

HAUTE SAVOIE

28 avenue de France - BP 2015
74011 ANNECY CEDEX
Tél. : 04 50 23 92 22
Fax : 04 50 23 92 84
www.cm-annecy.fr

DROME-ROMANS

Le Clos des Tanneurs - Avenue A. Figuet
BP 153 - 26104 ROMANS CEDEX
Tél. : 04 75 05 88 00
Fax : 04 75 02 73 94
www.cm-romans.fr

LOIRE-ST ETIENNE

Rue de l'Artisanat - BP 724
42951 ST ETIENNE CEDEX 9
Tél. : 04 77 92 38 00
Fax : 04 77 74 07 76
www.cma-saint-etienne.fr

RHONE-ALPES

119 boulevard Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 72 44 13 30
Fax : 04 78 89 93 73
www.crm-rhonealpes.fr



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région Rhône-Alpes